



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 71730

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des maîtres sous contrat de l'enseignement agricole privé. Après le vote, fin 2000, d'un texte de loi permettant la cessation anticipée d'activité dans les mêmes conditions d'âge que les enseignants des établissements privés dépendant de l'éducation nationale, le projet de décret d'application a été adopté par le Conseil national de l'enseignement agricole en juillet 2001. Or, depuis cette date, celui-ci n'est toujours pas publié et donc pas mis en application. En outre, il convient que le financement de cette mesure soit mis en oeuvre, ainsi que celui des nouveaux postes à créer. Il demande au Gouvernement de prendre les mesures allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71730

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 123